# COMMUNIQUÉ DE PRESSE: AVANT LE DÉNOMBREMENT

L’Observatoire canadien sur l’itinérance (OCI) recommande aux collectivités d’annoncer la tenue du dénombrement ponctuel le plus rapidement possible. La ressource suivante est un modèle de communiqué qui explique les avantages locaux et nationaux du dénombrement ponctuel. Les collectivités qui ont déjà effectué un dénombrement devraient inclure des détails sur les résultats des dénombrements antérieurs. Veuillez vous référer à la Trousse sur le dénombrement ponctuel pour obtenir plus de renseignements sur la mobilisation médiatique.

**[Nom de l’organisation]**

**[Logo de l’organisation]

[Date]**

## [Collectivité] participe au deuxième dénombrement ponctuel coordonné des personnes sans abri

En 2018, **[Collectivité]** participera à une activité coordonnée visant à mesurer l’itinérance au Canada.

**En [mois du dénombrement],** **[nom de l’organisation ou entité communautaire]**, avec l’aide de **[partenaires importants ou bailleurs de fonds]** et de bénévoles de la collectivité, effectuera son premier dénombrement ponctuel des personnes sans abri à **[collectivité].**

Durant la période du **[période du dénombrement],** des bénévoles formés compteront et interrogeront les personnes qui demeurent dans des refuges et des logements transitoires et qui sont sans abri. Le dénombrement ponctuel fournira un « aperçu » de l’itinérance à **[collectivité].**

Cela permettra d’établir le nombre minimal de personnes sans abri dans notre collectivité. D’autres formes d’itinérance, comme les personnes demeurant temporairement avec des amis, ne sont habituellement pas incluses dans le dénombrement ponctuel.

Ce dénombrement ponctuel permettra d’améliorer notre compréhension des besoins et des circonstances des personnes touchées par l’itinérance dans notre collectivité. Le sondage nous permettra de recueillir des données de base sur le sexe, l’âge, l’origine ethnique et le statut d’ancien combattant, entre autres.

Les résultats du dénombrement ponctuel seront rendus publics, et nous utiliserons ces résultats pour améliorer nos interventions en matière d’itinérance. À l’avenir, les prochains dénombrements nous permettront de mesurer les progrès réalisés vers l’atteinte de notre objectif ultime, soit éliminer l’itinérance dans la collectivité de [**collectivité].**

Le dénombrement ponctuel effectué à **[collectivité]** bénéficie du soutien de la Stratégie des partenariats de lutte contre l’itinérance (Emploi et Développement social Canada). En mars et avril 2018, le recensement des personnes sans abri sera mené dans **[X]** collectivités canadiennes. Cet effort coordonné nous aidera à établir un portrait de l’itinérance dans l’ensemble des collectivités canadiennes.

## Citations

*Les citations peuvent porter sur les sujets suivants : des renseignements détaillés sur les caractéristiques de la population de personnes sans abri, la mobilisation des bénévoles (recrutement, formation, etc.), la façon dont vous prévoyez utiliser les données du dénombrement, l’importance de mener un dénombrement ponctuel national.*

Exemples :

« Selon des estimations antérieures, le nombre de personnes sans abri à Cityville se situerait entre 200 et 400 personnes; cet écart est important. En tant que fournisseur de services, il est important de comprendre non seulement l’étendue du phénomène de l’itinérance, mais aussi de savoir qui vit en situation d’itinérance. Ce dénombrement ponctuel aidera notre organisme à planifier efficacement et à améliorer nos interventions auprès des personnes dans le besoin. »

– Responsable de refuge, Cityville

 « Je suis heureux d’annoncer que notre collectivité a décidé d’adhérer au mouvement pour mettre fin à l’itinérance en participant au deuxième dénombrement ponctuel national. Comme nous l’avons constaté partout au pays, notre façon d’envisager l’itinérance a changé. Plus important encore, nous avons reconnu que même un petit nombre de personnes sans abri est inacceptable. Compter le nombre minimal de personnes et de familles sans abri dans la collectivité nous permettra de mieux comprendre leurs besoins et de prendre les mesures nécessaires afin d’éliminer l’itinérance. »

– Maire, Cityville

**[2-3 citations du coordonnateur du dénombrement ponctuel, un membre du comité du dénombrement ponctuel, une organisation qui œuvre auprès des personnes sans abri ou un politicien local]**

## Participation des médias

Les membres des médias sont invités à communiquer avec le coordonnateur du dénombrement ponctuel pour obtenir des renseignements supplémentaires. Pour le moment, la date exacte du dénombrement ne sera pas communiquée. Donner un préavis trop hâtif pourrait compromettre le processus.

Assurer la sécurité et l’anonymat de nos participants est notre priorité absolue. Les médias ne seront pas invités à accompagner les bénévoles effectuant le dénombrement ponctuel; cependant, les médias sont invités à assister à une courte conférence de presse qui aura lieu le jour du dénombrement. Des détails supplémentaires seront communiqués sous peu.

**[Nom de l’organisation responsable ou entité communautaire] :** [**Description de l’organisation responsable ou entité communautaire; site Web**]

## Pour de plus amples renseignements :

[Dénombrement ponctuel de la Stratégie des partenariats de lutte contre l’itinérance](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/communautes/sans-abri/denombrement-ponctuel.html)

[Trousse d'outils de l'Observatoire canadien sur l'itinérance](http://rondpointdelitinerance.ca/denombrement-ponctuel)

[Définition canadienne de l'itinérance](http://rondpointdelitinerance.ca/ressource/d%C3%A9finition-canadienne-de-l%E2%80%99itin%C3%A9rance)

## Coordonnées des personnes-ressources

**[Coordonnateur du dénombrement ponctuel ou responsable désigné de la liaison avec les médias]**